

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21

Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et, ausituationroom@yahoo.com

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

87^{ème} REUNION

13 AOUT 2007

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

Rév. 1

PSC/PR/Comm(LXXXVII)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en sa 87^{ème} réunion tenue le 13 août 2007, a adopté le communiqué qui suit sur la situation aux Comores:

Le Conseil :

1. **Prend note** du rapport du Président de la Commission sur la situation aux Comores et des informations additionnelles fournies par l'Envoyé spécial du Président de la Commission pour les Comores et le Représentant de l'Afrique du Sud, pays coordonnateur des efforts régionaux sur les Comores, sur les derniers développements intervenus dans l'archipel, ainsi que des communications des représentants des Nations unies, de La Ligue des Etats arabes, de l'Organisation Internationale de la Francophonie et des pays contributeurs de troupes (Tanzanie et Soudan) ;
2. **Prend également note** de la communication de la délégation du Gouvernement de l'Union des Comores ;
3. **Réaffirme** son attachement à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Union des Comores, à la mise en œuvre effective du cadre institutionnel défini par la Constitution de l'Union, ainsi qu'à la restauration de l'autorité de l'Union à Anjouan ;
4. **Fait siennes** les recommandations et conclusions du Comité ministériel des pays de la région sur les Comores, sous la coordination de l'Afrique du Sud, adoptées lors de ses réunions tenues respectivement au Cap et à Pretoria, le 19 juin 2007 et du 8 au 9 juillet 2007 ;
5. **Regrette** que les efforts entrepris dans le cadre du règlement de la crise comorienne, défini par le Comité ministériel des pays de la région lors de ses réunions susmentionnées au Cap et à Pretoria, n'ont pas rencontré l'écho favorable escompté de la part des autorités de fait anjouanaises. Le Conseil **déplore** l'intransigeance dont ont fait montre les autorités de fait d'Anjouan, ainsi que leur manque de coopération avec l'initiative régionale sur les Comores et avec le Conseil de paix et de sécurité ;

6. **Décide**, sur la base des recommandations du Comité ministériel, de réviser le mandat de la Mission d'assistance électorale et sécuritaire de l'UA aux Comores (MAES) et d'accroître ses effectifs, en vue d'assurer la mise en œuvre effective du cadre institutionnel tel que prévu par la Constitution de l'Union des Comores. A cet égard, le Conseil **demande** à la Commission de travailler étroitement avec le Comité ministériel des pays de la région, en vue de soumettre, dans un mois, à l'examen du Conseil, des propositions concrètes, n'excluant aucune option, pour la mise en œuvre du cadre défini au Cap et à Pretoria, y compris l'imposition de sanctions individuelles ciblées contre les autorités de fait d'Anjouan ;
7. **Décide également**, entre temps, de proroger le mandat de la MAES jusqu'au 31 décembre 2007 ;
8. **Exprime sa gratitude** aux pays contributeurs de personnels militaire et de police civile à la MAES et les encourage à continuer à soutenir la MAES. Le Conseil **demande également** aux autres Etats membres de l'UA d'apporter leur soutien à la MAES ;
9. **Exprime sa gratitude** aux pays de la région pour les efforts inlassables qu'ils continuent de déployer en appui au processus de réconciliation nationale dans l'archipel. Le Conseil **exprime également sa reconnaissance** à l'Afrique du Sud, Coordonnateur des efforts régionaux sur les Comores, pour ses efforts et son dévouement constants pour la promotion d'une solution durable dans ce pays ;
10. **Lance un appel** aux partenaires de l'UA impliqués dans le processus de réconciliation aux Comores (Nations unies, Ligue des Etats arabes, Organisation internationale de la Francophonie, Commission de l'Océan indien et Union européenne) et à l'ensemble de la communauté internationale, pour qu'ils continuent d'apporter leur appui aux efforts de l'UA dans la résolution de la crise comorienne ;
11. **Décide** de rester activement saisi de la question.